RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 06056
Numéro SIREN : 504 951 328
Nom ou dénomination : ABER- CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt 16579

ABER-CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 20 rue d'Armenonville, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
504 951 328 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 25 mars,

A 11 heures,

Les associés de la société ABER-CONCEPT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albéric HOUTART, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Albéric HOUTART de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- La société VERCAPE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 20 rue d'Armenonville, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 948 889 902 RCS NANTERRE, représentée Monsieur Albéric HOUTART, en sa qualité de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:
HOUTART Albéric
D0F827D0FB41450...

Le Président
Monsieur Albéric HOUTART